



JURISADOM

LE REFERENT DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES AU CSE



OBJECTIFS

Public Visé :

Référent Harcèlement

Prérequis : Aucun

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

S'approprier le cadre juridique du harcèlement sexuel et agissements sexistes
Définir les notions de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes
Mettre en œuvre les dispositifs et les outils de prévention des risques

Durée : 1 jour (7h)

**Période : Toute au long
de l'année**

**Horaires : A définir avec
le client**

PROGRAMME

1^{ère} Partie : Harcèlement sexuel et agissements sexistes

Définition et cadre juridique

Définitions étayées d'exemples concrets

Distinction entre agissement sexiste et autres notions (agression sexuelle, harcèlement sexuel...)

Exemples concrets

Les éléments constitutifs d'un agissement sexiste et d'un harcèlement sexuel

Les peines encourues et les recours possibles

Les recours: médecin du travail, représentant du personnel, organisations syndicales et inspections du travail

Sanctions disciplinaires des auteurs

La condamnation à réparer le préjudice subi pour les employeurs

2^{ème} Partie : Les actions de prévention

Les mesures réglementaires (convention collective, règlement intérieur...)

La construction et la promotion d'un programme d'actions contre le sexisme et le harcèlement sexuel

La définition des actes prohibés

L'intégration de la lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel dans le dialogue social

La sensibilisation du personnel sur la question du sexisme et du harcèlement sexuel

La prise en charge des victimes et le traitement des situations de sexisme et de harcèlement sexuel

Le développement d'une communication interne et externe

La réalisation d'évaluation régulière

Les plus JURISADOM : Formation concrète construite sur la pratique et les situations concrètes rencontrées par VOTRE entreprise.

Depuis le 1er janvier 2019, la loi impose de nommer des référents afin de lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Cette formation est conçue non seulement pour répondre à cette obligation de nomination, mais surtout pour prévenir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. **Formation à jour de la loi Santé du 02 Août 2021**

Moyens pédagogiques

**Remise d'un support et
accès à un espace
pédagogique en ligne**

**Pédagogie active et
participative**

Suivi d'exécution

**Signature des feuilles
d'émargement par demi-
journée par les stagiaires
et le formateur.**

**Salle de formation
équipée**

Méthodes d'Evaluation

**Evaluation à chaud et à
froid à 45 jours**

**Questionnaire de
satisfaction et une
attestation individuelle
de formation**

Renseignements

Me Christelle CHAPUIS

**4 rue Marconi 57000
METZ**

06.46.50.75.61

jurisadom@gmail.com

JURISADOM

SASU au capital de 6000€

Siren : 804 359 131

**Déclaration d'activité :
41570342857**

Code NAF : 8559A